



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 23/03/2017

Reçu en préfecture le 23/03/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-218300036-20170321-2017DELIB_013-DE

Délibération N°2017-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-un mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, et Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13

CREATION D'UNE COMMUNICATION IDENTITAIRE ET PROMOTION DES ACTIONS DES COMMERCANTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL P.A.C.A.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité s'est engagée dans une démarche de modernisation avec notamment le site internet, la page sur les réseaux sociaux, le projet d'un sentier connecté, etc...

L'observation des aménagements de signalisation fait apparaître que le mobilier urbain est hétérogène, illisible, vieillissant, obsolète et incomplet.

L'insuffisance en matière de communication est largement évoquée par les commerçants et les usagers. En effet, face à l'absence d'information, le centre du village est souvent oublié avec le contournement par la déviation.

Le Maire propose de réaliser les objectifs suivants :

- Inciter la clientèle de passage à faire une halte au village en l'informant de la présence du patrimoine culturel intramuros dès les entrées de village ;
- Informer la clientèle locale ou de passage des offres de commerces et de services avec les outils évolutifs et innovants dès les entrées de village,
- Informer les administrés et la clientèle de passage des animations et événements à venir dès les entrées de village ;
- Effacer la publicité non conforme et harmoniser le mobilier urbain en respectant l'environnement ;
- Renforcer l'image de territoire de production locale ;
- Favoriser la solidarité entre les acteurs économiques à travers un projet commun.

Le Maire précise que le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 22 000.00€ HT soit 26 400.00€ TTC et que l'Etat a été sollicité dans le cadre du FISAC.

Le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention pour les communes rurales de -1 250 habitants dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération « création d'une communication identitaire et promotion des actions des commerçants » pour un montant estimatif de 22 000.00€ HT soit 26 400.00€ TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional P.A.C.A. la subvention la plus large possible dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'année 2017,
- PRECISE que cette somme sera inscrite au budget principal exercice 2017,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Hugues MARTIN

